

Saint-Charles-sur-Richelieu, le 18 décembre 2006

Madame Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Objet : TransCanada PipeLines Limited
Projet du gazoduc Doublement Saint-Sébastien
Demande d'information de la Commission dans une
lettre du 15 décembre 2006
Notre dossier : 05-3336-11

Madame,

La présente fait suite à votre demande du 15 décembre 2006 concernant le potentiel d'installer une nouvelle station de pompage à l'intersection du rang des Dussault au lieu du pipeline proposé.

Question

Une nouvelle station de pompage installée à l'intersection du rang des Dussault aurait pu relever la pression à ce point et jusqu'à la frontière du Vermont et ainsi augmenter la capacité du gazoduc existant. Le promoteur a-t-il considéré cette option en lieu et place du doublement du gazoduc?

Si oui, pourquoi cette solution n'a-t-elle pas été retenue?

Si non, pourquoi n'a-t-il pas évalué cette option?

Réponse

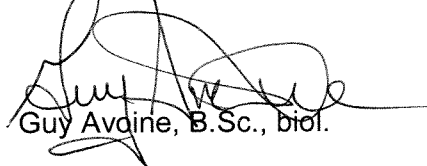
Lors du processus de demande d'autorisation auprès de l'Office national de l'énergie, TransCanada a évalué des installations alternatives permettant de répondre à la demande de service, incluant une solution de compression. Plus spécifiquement, la section 3.7.1 de la demande mentionne « ...*Un nouveau site de compression, à un coût estimé de 13,5 millions \$, ne constitue pas une alternative économiquement viable, plus spécifiquement lorsqu'une augmentation du carburant et des activités d'exploitation et de maintenance est envisagée...* » (traduction libre).

...2

Il faut noter qu'un nouveau site de compression aurait également comme impact de convertir de manière permanente un terrain servant à des fins agricoles en un usage industriel. De plus, un nouveau site de compression nécessiterait un approvisionnement adéquat en électricité, ce qui exigerait vraisemblablement l'installation de nouvelles infrastructures par Hydro-Québec. Finalement, veuillez noter que la demande de TransCanada auprès de l'Office national de l'énergie, laquelle incluait une revue des installations alternatives capables de répondre à la demande d'augmentation de service, et une justification pour le projet Doublement Saint-Sébastien, a été approuvée le 6 septembre 2006.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GROUPE CONSEIL UDA INC.



Guy Avdine, B.Sc., Biol.

GA/lb

c.c. : M. David Cossette, TransCanada PipeLines Ltd.

Y:\Doc_Dossier_1000_9999\30004000\3336\3336LE42.DOC